



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**CONCOURS RESERVES ET EXAMENS PROFESSIONNALISES POUR
LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS :**

DU PREMIER DEGRE : CRPE

DU SECOND DEGRE : CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS, et CPE

*Ainsi que les concours réservés et examens professionnalisés
correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement
privés sous contrat : Lycées et collèges*

Session 2017

Communiqué

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours réservés ou examens professionnalisés de recrutement des personnels enseignants du premier degré, du second degré, de Conseillers Principaux d'Education, **au titre de la session 2017.**

- Les candidats s'inscrivent par **internet** en accédant au service d'inscription aux adresses suivantes :
- **Pour le recrutement des professeurs des écoles :**
<http://www.education.gouv.fr/siac1>
- **Pour le recrutement des personnels de l'enseignement du second degré :**
<http://www.education.gouv.fr/siac2>

1/ OUVERTURE DU REGISTRE :

**Du JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 à partir de 12 H 00 (heure de PARIS)
au JEUDI 13 OCTOBRE 2016 à 17 H 00 (heure de PARIS).**

2/ CONCOURS OUVERTS A LA SESSION 2017 :

Pour le premier degré (consulter l'application inscrintet)

Pour le second degré :

- **Concours réservés** de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général : **CAPES** et dans les disciplines d'enseignement technique : **CAPET**
- **Examen professionnalisé réservé** de recrutement de professeurs de lycée professionnel : **CAPLP**
- **Concours réservé** de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive : **CAPEPS**
- **Concours réservés** pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs correspondants **de l'enseignement privé sous contrat**
- **Concours réservé** de recrutement de **CPE.**

3/ TRES IMPORTANT :

LES CANDIDATS SONT INVITES A CONSULTER LE GUIDE DES CONCOURS SUR LES SITES PRECITES AVANT DE S'INSCRIRE et AFIN D'EVITER DES CANDIDATURES IRRECEVABLES.

Pour cela, il est recommandé de prendre connaissance des rubriques suivantes :

- choix de recrutement
- conditions générales
- conditions spécifiques
- **conditions d'ancienneté**
- **Téléchargement du dossier RAEP et de la page de garde du concours concerné**

Attention : Afin de vérifier si le candidat est éligible, il est obligatoire de fournir à la Division des Examens et Concours - DEC3 au Rectorat, en même temps que le dossier de confirmation d'inscription, tous les contrats établis avec l'Education Nationale durant la période retenue par le Ministère. Il est demandé de respecter les délais de retour des documents.

Toutes informations complémentaires sont consultables sur le site internet du Ministère : www.education.gouv.fr en utilisant la rubrique : CONCOURS EMPLOIS CARRIERES.

Transmis pour diffusion :

A tous les Chefs d'établissements publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré
S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N., les I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.
A l'Université des Antilles et à l'ESPE.

Division des Examens et Concours - DEC3- Bureau des
Concours

Contacts :

Pour tous les concours : 0596 52 25 28 - 0596 52 25 41 –
Standard : 0596 52 25 02

Mel : ce.dec@ac-martinique.fr
